



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Benefices agricoles

Question écrite n° 16395

Texte de la question

M Daniel Le Meur appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur une des conséquences de l'application de la loi relative à la liquidation judiciaire en agriculture. Dans certains cas, le processus retenu peut accroître de manière notable pour l'année de liquidation les revenus de l'agriculteur. Leur imposition peut s'avérer lourde à supporter. Aussi il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour éviter des surimpositions artificielles importantes.

Texte de la réponse

Reponse. - En matière d'impôt sur le revenu, et tout particulièrement dans le secteur agricole, il existe divers dispositifs qui permettent d'éviter des ressauts d'imposition trop importants. Ainsi, les possibilités offertes aux exploitants agricoles par le système du quotient ou le mécanisme de la moyenne triennale répondent aux préoccupations de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Le Meur Daniel](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16395

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3337